



# La Vie Avesnoise

[www.avesnes-les-aubert.fr](http://www.avesnes-les-aubert.fr)

N° 80 - Novembre 2021

## DOSSIER

### Environnement - Le SIAVED et les actions menées... p 4-5



# INFOS PRATIQUES

## Horaires de la mairie.



Les guichets sont ouverts au public le lundi de 14h à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.



## Permanence de l'Espace Conseil FAIRE.

Pour obtenir des conseils et un accompagnement dans le montage des dossiers de demande de subventions liés aux travaux d'amélioration de votre habitat, M<sup>me</sup> Antoinette Algave, conseillère FAIRE du Cambrésis sera présente en mairie le lundi 22 novembre sur rendez-vous au ☎03.62.53.25.18.



## Permanence des finances publiques en mairie.

Une permanence se tient tous les mardis de 8h30 à 12h en accueil spontané, au rez-de-chaussée de la Mairie.

Nord



## Venue du Bus France Services le 2 décembre 2021.

Pour vous aider dans vos démarches administratives (CAF, Pôle Emploi, CPAM, dossier de retraite, etc...), le Bus France Services s'installera sur la Place de la République le **jeudi 2 décembre prochain** de 9h30 à 13h et de 14h à 16h sur rendez-vous au ☎03.59.73.18.30.

## Restaurants du Cœur.

Des sessions d'aide alimentaire pour les bénéficiaires sont organisées dès le 25 novembre dans les bâtiments situés à côté des ateliers municipaux, 39 rue Henri Barbusse.

## Le Secours Populaire.

En cas d'urgence, contactez les responsables du Secours Populaire, à la Maison de la Solidarité - 39 rue Henri Barbusse. **Contact :** M<sup>me</sup> Isabelle Libert ☎06.09.43.82.82.

## Le Secours Catholique.

En cas d'urgence, contactez le Secours Catholique de Cambrai au 18 rue du Petit Séminaire. ☎03.27.81.21.89.



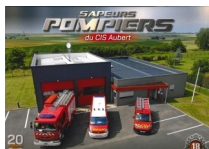
## Accueils de Loisirs Sans Hébergement : appel à candidatures.

Pour les ALSH de Février, Pâques et Juillet, la ville recrute des animateurs(rices) diplômé(e)s et stagiaires. Merci de bien vouloir déposer votre candidature (CV et lettre de motivation) avant le 15 décembre 2021 au service Enfance-Jeunesse « L'île aux Enfants » - rue Camélinat à Avesnes-les-Aubert.



## Les horaires hivernaux du cimetière communal.

Au 1<sup>er</sup> décembre prochain, le cimetière sera ouvert chaque jour de 8h30 à 17h30 et ce, jusqu'au 31 mars 2022.



## Les sapeurs-pompiers vous informent.

Les Sapeurs-Pompiers du CIS AUBERT proposent leur calendrier depuis le 11 octobre dernier en porte à porte.

*Ils vous remercient d'avance de l'accueil que vous leur réserverez.*



## Restaurants du Cœur : inscription pour la nouvelle campagne 2021-2022 (sur rendez-vous).

La nouvelle campagne des Restos du Cœur démarre le **jeudi 25 novembre** dans les bâtiments situés à côté des ateliers municipaux - 39 rue Henri Barbusse.

Pour en bénéficier, il faut être inscrit. Les inscriptions seront prises **début novembre 2021** et **uniquement sur rendez-vous** auprès de M<sup>me</sup> Françoise Canonne au ☎06.80.90.29.43.



## Monoxyde de carbone : attention danger.

Chaque année, nous vous informons des dangers du monoxyde de carbone. En effet, il s'agit d'un gaz toxique qui provient du mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion. Il est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant.

Quelques gestes peuvent prévenir et éviter les intoxications qui peuvent être mortelles : avant l'hiver, faire systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations et veiller à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage.

Maux de tête, nausées, malaise et vomissements peuvent être le signe de la présence du monoxyde de carbone dans votre logement.



## Appel à la vigilance.

La gendarmerie nationale attire votre attention sur les faux vendeurs de calendriers. Comme à chaque fin d'année, de nombreuses professions démarchent les particuliers pour leur vendre le calendrier de l'année suivante.

Si la pratique est courante, il faut pourtant se méfier. En effet, certains malfaiteurs se glissent parmi les honnêtes vendeurs. Restez vigilants.

## Bulletin mensuel d'informations municipales

3 rue Camélinat  
59129 Avesnes-les-Aubert  
Directeur de publication :  
M. Alexandre Basquin  
Photos, Conception, Rédaction :  
Service Communication  
de la Ville d'Avesnes-les-Aubert  
Impression : Imprimerie Le Lièvre  
16 Avenue de Saint-Amand  
59300 VALENCIENNES  
Diffusion : 1800 exemplaires  
Dépôt légal : 2<sup>ème</sup> trimestre 2014  
ISSN 2492-4326

## Numéros Utiles

Mairie : 03.27.82.29.19 - Fax : 03.27.82.29.11 - Courriel : [accueil.mairie@avesnes-les-aubert.fr](mailto:accueil.mairie@avesnes-les-aubert.fr)  
Services Techniques : 03.27.78.39.44  
C.A.P.A.H.D. : 03.27.82.29.17  
Accueil périscolaire « L'île aux enfants » : 03.27.82.29.04  
Crèche : 03.27.79.78.21 - Relais d'Assistantes Maternelles : 07.86.56.26.25  
U.T.P.A.S. : 03.59.73.36.50  
Mission Locale : 03.27.70.86.59  
Pompiers : 18 - Secours Médical : 15 - Gendarmerie : 17  
Médecin de garde : 03.20.33.20.33 - Pharmacie de garde : 08.25.74.20.30  
Point info déchets du SIAVED : 0800 775 537  
Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis : 03.27.75.84.79

## Pour recevoir la newsletter municipale.

Abonnez-vous en mairie  
ou sur le site  
[www.avesnes-les-aubert.fr](http://www.avesnes-les-aubert.fr)

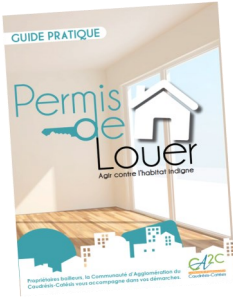


Ma commune aime  
lire et faire lire

# Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : application du permis de louer

La Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) fait de la lutte contre le logement indigne un axe fort de sa politique en matière d'habitat.

Aujourd'hui encore, environ 25 % des logements locatifs privés sont considérés comme potentiellement indignes. Un chiffre bien trop important aux yeux des élus de l'agglo qui ont adopté, à l'unanimité, lors du Conseil communautaire du 18 février 2021, la mise en place du permis de louer.



Le permis de louer, précieux sésame pour le propriétaire bailleur demain, permettra à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain d'autoriser la mise en location d'un logement au regard de sa conformité ou non aux normes élémentaires de décence.

Il n'est en effet pas acceptable, qu'au 21<sup>ème</sup> siècle, certains logements soient loués alors qu'ils sont particulièrement dégradés parfois sans eau, sans électricité, sans sanitaire.

Ainsi un contrôle sera effectué par les services de la CA2C pour vérifier que les logements mis en location soient décentes et pour assurer des conditions de vie dignes aux locataires.

Il s'agit avant tout de faire respecter le cadre légal et notamment l'article 6 de la loi du 6 juillet 1989 qui stipule que « le bailleur est tenu de remettre un logement décent ne laissant pas apparaître de risques

manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique et à la santé ».

Pour les propriétaires bailleurs, le permis de louer est aussi un gage important de la qualité de leur logement. C'est ainsi pour eux également une plus-value non négligeable.

À noter que le permis de louer ne vaut que pour les résidences principales construites avant 1975.

Enfin, les communes de l'agglo avaient le libre choix d'adhérer ou non au dispositif. 29 d'entre elles s'y sont engagées dont Avesnes-les-Aubert.

C'est en effet important que chacun puisse de nos jours prétendre à un logement digne !

► Retrouvez le guide pratique du permis de louer édité par la CA2C joint à ce bulletin.



## L'Espace Conseil Faire du Cambrésis

**Vous êtes propriétaire de votre logement et vous souhaitez y réaliser des travaux d'amélioration ou d'économie d'énergie. N'attendez plus, contactez l'Espace Conseil Faire (service gratuit) pour prendre rendez-vous et obtenir des conseils.**

Pendant les heures de permanence, M<sup>me</sup> Antoinette Alglave, conseillère FAIRE du Cambrésis peut vous renseigner sur les possibilités techniques de maîtrise des consommations d'énergie et de recours aux énergies renouvelables, les aides financières ou des conseils pratiques sur les réflexes simples à adopter et les équipements ménagers à choisir pour optimiser votre consommation d'énergie...

Elle pourra notamment vous guider sur :

- La conception ou la rénovation d'un logement : orientation, choix des matériaux, options techniques...
- L'isolation et la ventilation : choix des matériaux et des procédés, réglementation...
- Le chauffage et l'eau chaude : choix des énergies et des équipements, régulation...
- Les énergies renouvelables : solaire, thermique, bois-énergie...
- Les équipements de l'habitation : appareils économes, bons comportements...
- Le transport : véhicules performants, modes alternatifs...
- Les aides financières : qui, combien, comment ?

N'hésitez donc pas à prendre rendez-vous avec M<sup>me</sup> Alglave lors de sa permanence en mairie, le :

**Lundi 22 novembre 2021 sur rendez-vous au ☎03.62.53.25.18.**

### Pensez-y aussi

**écowatt**

Consommation électrique : [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)

Pour agir sur la consommation électrique, RTE (Réseau de transport d'électricité), en partenariat avec l'ADEME, lance « monecowatt.fr ». Ce dispositif citoyen permet aux Français d'agir sur leur consommation d'électricité et contribuer à la sécurité d'alimentation de tous lors de périodes hivernales de forte consommation.

Ecowatt met à disposition l'information nécessaire pour consommer mieux et moins.

À chaque instant, sur le site [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr), des signaux clairs (de vert à rouge) guident et conseillent le consommateur pour adopter les bons gestes à domicile ou sur le lieu de travail.

Ecowatt est ouvert à tous ceux (particuliers, entreprises, ...) qui souhaitent s'associer à ce dispositif et être partie prenante d'une consommation responsable.

## Le SIAVED et les actions menées

La gestion de nos déchets est au cœur des problématiques de développement durable de nos territoires. En effet, elle nécessite une sensibilisation permanente des citoyens pour l'avenir de la planète. Elle doit également rechercher la mise en place de solutions pour la collecte et le traitement des déchets qui limitent au maximum les risques pour l'environnement et la santé publique. Pour notre territoire, c'est le SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets) qui assure la collecte, le tri et la valorisation des déchets ménagers. Le SIAVED vous propose également des actions tout au long de l'année. Décryptage.

### ■ Mieux trier, Mieux collecter

Pour faciliter la gestion de nos déchets, le SIAVED met à votre disposition :

- ▶ 16 déchèteries réparties sur le territoire du SIAVED et accessibles à tous les habitants de la CA2C ; avec notamment celle de Saint-Aubert (cf ci-dessous).
- ▶ Un système de tri possible directement à domicile avec une poubelle à déchets ménagers, une poubelle de tri et un bac de collecte du verre.
- ▶ Un service **GRATUIT** de ramassage d'encombrants, à la demande et sur simple rendez-vous.
  - ♦ Pour vous débarrasser de vos encombrants, appelez le ☎09.69.39.10.89 (appel non surtaxé), du lundi au samedi, de 8h à 18h. Il vous suffit de préciser le type d'encombrant et le volume (3m<sup>3</sup> maximum par enlèvement). Le jour convenu, vous devrez les déposer devant votre domicile avant 8h.
- ▶ La gestion de votre **amiante à domicile** (service réservé UNIQUEMENT aux particuliers).
- ▶ Des **solutions alternatives et écologiques** sont régulièrement proposées par le SIAVED comme le compostage individuel à des tarifs très avantageux, le défi « famille zéro déchet » ou encore l'opération « Poules régionales » ([www.siaved.fr](http://www.siaved.fr)).



### ■ La déchèterie de Saint-Aubert

Elle est située sur la route départementale 45 à la sortie de la commune de Saint-Aubert en direction de Villers-en-Cauchies.

Depuis le 2 novembre dernier, elle est passée aux horaires d'hiver (jusqu'à fin mars) et vous accueille du lundi au samedi de 9h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h et le dimanche de 9h à 12h. Elle est fermée le mardi et les jours fériés.

#### **Attention : fermeture temporaire de la déchèterie de Saint-Aubert**

À compter du lundi 15 novembre, la déchèterie de Saint-Aubert sera fermée pendant plusieurs mois pour travaux. Vous pouvez vous rendre dans les autres déchèteries du SIAVED et notamment à celle de Beauvois-en-Cambrésis. Elle est située au 5 chemin de Boussières à Beauvois-en-Cambrésis et vous accueille du lundi au samedi de 9h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h et le dimanche de 9h à 12h. Elle est fermée le jeudi et les jours fériés.

- ▶ Pour accéder aux déchèteries, il vous faut un « Pass' Déchets » (formulaire téléchargeable sur le site [www.siaved.fr](http://www.siaved.fr)) et le port du masque y est obligatoire.



#### **Nouveau : L'info des déchèteries en direct sur votre téléphone avec l'application Centolive**

Cette application est disponible sur Google Play et Apple Store. Vous pouvez également scanner le QR code ci-contre avec votre smartphone.

##### Comment ça marche ?

- 1- Recherchez votre déchèterie (« Siaved Saint Aubert » pour la déchèterie de Saint-Aubert).
- 2- En un clic, vous avez accès à l'information de votre déchèterie.
- 3- Ajoutez la déchèterie à vos favoris, si vous le souhaitez !



## Les conseils pour bien trier vos déchets

Nous ne le rappellerons jamais assez, le tri des déchets est essentiel. Or, nous avons parfois des doutes au moment de trier. Pas de panique ! Voici 3 « Tri-flexes » simples à appliquer :

**- Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider.**

Briques de lait ou de soupe, boîtes de pizza, boîtes de conserve (sauce tomate,...), bocaux (terrines, confiture,...). Les emballages salis ne gênent pas le processus de recyclage ; si vous les lavez vous gaspillez de l'eau qu'il faut ensuite traiter.

**- Inutile d'enlever le bouchon sur la bouteille en plastique, il se recycle aussi.** Et de manière générale, les petits éléments d'emballages peuvent être triés avec leur emballage principal car ils ne gênent pas le processus de recyclage.

**- Ne pas imbriquer les emballages entre eux et ne pas les enfermer dans des sacs en plastique.**

Les emballages doivent être déposés en vrac dans les bacs afin de ne pas gêner la séparation entre les matériaux qui s'effectue dans les centres de tri.

**PAPIERS, CARTONS, EMBALLAGES**



Emballages en métal



Bouteilles, bidons et flacons en plastique



Papiers, cartons

**INTERDIT**



Plastiques souples, pots

VIDES ET DÉPOSÉS EN VRAC DANS LE BAC DE TRI



Saint-Amand-les-Eaux

**ORDURES MÉNAGÈRES**



Déchets à mettre dans un sac fermé

**INTERDIT**



Appareils ménagers  
Gravats  
Produits dangereux  
Piles  
Déchets verts  
Textiles



**COMMANDER, REMPLACER OU FAIRE RÉPARER VOTRE BAC DE COLLECTE**

Appelez gratuitement le **N° Vert 0 800 775 537** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Plus d'informations sur notre site internet : [www.siated.fr](http://www.siated.fr)

**VERRE**



Bouteilles, pots et bocaux

**INTERDIT**



Vaisselle cassée

SANS COUVERCLE



► Plus d'infos : Point info déchets du SIAVED ☎0800 775 537 ou [www.siated.fr](http://www.siated.fr)

## Stop aux dépôts sauvages !

Le tri des déchets est l'affaire de tous. Il est pleinement nécessaire pour qui veut un environnement sain, propre et durable. Le SIAVED travaille sans relâche à réunir toutes les conditions nécessaires pour nous aider à y parvenir. Malheureusement nous constatons encore des dépôts illégaux de déchets. Ils constituent une nuisance inacceptable pour l'environnement et portent atteinte à l'harmonie et à la qualité de notre cadre de vie.

Un dépôt illégal est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Il représente une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoque des nuisances visuelles et olfactives. Les dépôts de déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975, mais ils font malheureusement toujours partie de notre paysage bien que la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée, comme nous venons de l'évoquer dans les articles précédents. Chacun doit donc être responsable et citoyen.



Voie Verte - Août 2021

**Au-delà de dénoncer ces attitudes irresponsables, nous tenons surtout à saluer et remercier toutes celles et ceux qui font œuvre de civisme en matière de réduction des déchets et contribuent ainsi à rendre notre ville agréable.**



## Concours des maisons fleuries : les passionnés de jardinage récompensés.

Réunis en mairie le 23 octobre, la municipalité a exprimé ses plus vifs remerciements aux participants du concours des maisons fleuries. Rappelons qu'à travers leur travail de fleurissement, les lauréats participent à l'embellissement de notre commune. Ils ont été chaleureusement salués à travers la remise des récompenses et un beau moment de convivialité.

Nous remercions très sincèrement et très chaleureusement tous les participants : Marie-France Bécar, Claudette Blondiaux, Dany Copin, Marie-Thérèse Dagneaux, Paul Delhaye, Catherine Flavigny, Évelyne Gérard, Patrick Hénaff, Marie-Jeanne Leducq, Jeannette Lefebvre, Ludivine Legrand, Christian Leroy, Éline Lesamber, Nadine Mourice, Marie-Thérèse Pamart, Rémy Pamart, Marie-Claude Pavot, Annie Potel, Bénédicte Soreau et André Sourmaille.



## Semaine Bleue.

Les godillots avesnois ont organisé une marche le 5 octobre dernier, avec les résidents du Bois d'Avesnes à l'occasion de la semaine bleue.

## Don du Sang.

Le 11 octobre dernier, 62 volontaires ont participé au don du sang organisé par l'Établissement Français du Sang et la municipalité.



Nous les remercions chaleureusement.



## Avesnes Cyclo Sport.

Le 1<sup>er</sup> octobre dernier s'est tenue l'assemblée générale de l'association "Avesnes Cyclo Sport". Le club de cyclotourisme compte aujourd'hui 25 adhérents et s'est ouvert aux vélos à assistance électrique, ce qui permet au plus grand nombre de pouvoir assister aux sorties du club. C'était l'occasion également d'arborer les nouvelles tenues et de remercier les sponsors. Enfin, le bureau de l'association a été élu comme suit : Jérôme Coupez, Président ; Yves Deleplace, trésorier ; et Isabelle Morlighem, secrétaire.



## Octobre rose : la nécessité de la sensibilisation.

La Municipalité est pleinement partenaire de la Ligue contre le cancer. À ce titre, elle a tenu à se mobiliser dans le cadre d'Octobre rose avec, entre autres, une rencontre de sensibilisation au dépistage du cancer du sein qui s'est tenue en mairie le 14 octobre dernier. Proposée et présentée par Laurent Maillard, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire et manipulateur en radiologie, c'est une cinquantaine de personnes qui ont ainsi pu découvrir et échanger sur les facteurs de risques et les signes évocateurs du cancer du sein. Mais aussi sur les recommandations, la consultation et donc la nécessité du dépistage. Car, plus que jamais, sensibiliser et informer restent essentiels !

## Autant de livres à découvrir...

Lucie, notre bibliothécaire municipale, a tenu à vous faire partager ses "coups de cœur" du moment que vous pouvez découvrir à la bibliothèque.

LILI  
KELLER-ROSENBERG

Et nous sommes revenus seuls



« **Et nous sommes revenus seuls** » de Lili Keller-Rosenberg

Revenue des camps de la mort avec ses deux petits frères, c'est avec ses yeux d'enfant que Lili revit

chaque jour les longs mois de survie au cœur de la barbarie nazie.

« Quand nous sommes revenus, nous ne pouvions parler à personne de cet enfer, de cette vie de bêtes battues que nous avons menée pendant près de deux ans dans une inhumanité indigne et impardonnable. Nous étions traumatisés et nous nous taisions. Et si, par hasard, nous nous risquions à évoquer ce passé si cruel, on ne nous croyait pas, on doutait de nos dires, on pensait que nous rajoutions des souffrances. De n'être pas crus nous vexait terriblement et, pendant longtemps, nous nous sommes tus. Puis j'ai beaucoup réfléchi : afin que la vie ait un sens après ce passé ignominieux, il me fallait témoigner pour révéler à tous, au monde, cette tragédie à nulle autre pareille. "Plus

jamais ça", ont dit tous les déportés au retour des camps, et pourtant... ».

► Souvenez-vous : le 13 mars 2017, Lili Keller-Rosenberg (aussi appelée Lili Leignel) était venue partager le récit de son effroyable expérience dans le camp de concentration de Ravensbrück à la salle des fêtes de notre commune.



« **Celle qui brûle** » de Paula Hawkins

Londres. Trois femmes sont frappées de plein fouet par l'assassinat d'un jeune homme à bord de sa péniche.

Carla, sa tante, Miriam, sa voisine, qui a découvert le corps et Laura, avec qui la victime a passé sa dernière nuit. Si elles ne se connaissent pas, ces trois femmes ont un point en commun : chacune a été victime d'une injustice qui a gâché sa vie. Chacune couve une colère qui ne demande qu'à exploser. L'une d'entre elles aurait-elle commis l'irréparable pour réparer les torts qu'elle a subis ?



« **Le fantôme aux yeux verts** » d'Élodie Soury-Lavergne (Pour les 6-9 ans)

À dix ans, Jeanne apprend que sa famille doit quitter Paris pour s'installer à Lille, une ville dont elle ignore tout. La nouvelle est difficile mais heureusement sa cousine Zély y vit déjà. Jeanne sera d'ailleurs dans la même école qu'elle, ce qui n'est pas forcément une bonne nouvelle. Depuis plusieurs mois, les toilettes sont hantées par un mystérieux fantôme aux yeux verts... Plus aucun élève n'ose y mettre les pieds ! Jeanne, qui rêve d'être journaliste, va mener l'enquête en compagnie de ses nouveaux amis. Elle pourra aussi compter sur l'aide de son frère Charlot, et de son adorable grenouille de compagnie. Sans compter Mamie iPad, sa grand-mère qui adore Internet et se trouve être une ancienne chasseuse de fantômes...

médiathèque  
DÉPARTEMENTALE

## Une animation est organisée à la bibliothèque le 17 novembre prochain

Après une longue période sans animation liée à la crise sanitaire, la bibliothèque, en partenariat avec la Médiathèque Départementale du Nord, vous propose le mercredi 17 novembre 2021 à 16h un spectacle de théâtre et de marionnettes intitulé "Fil à la patte" et destiné aux 2 ans et plus.

Il s'agit d'une animation créée par les Nouveaux Ballets du Nord-Pas-de-Calais, d'après l'album jeunesse éponyme d'Aline Ahond, éditions MeMo.

La jauge maximale étant de 19 personnes, l'inscription au préalable est nécessaire. Elle peut se faire soit en bibliothèque aux heures d'ouverture au public soit par téléphone au ☎03.27.82.29.10.



La bibliothèque municipale est ouverte au public le mercredi de 14h à 18h et le samedi de 14h à 17h.

Rez-de-chaussée du bâtiment Suzanne Lanoy - rue Camélinat.

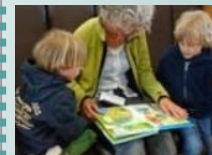
L'inscription est gratuite pour les Avesnois(es) - ☎03.27.82.29.10.

Nous vous rappelons que tous les usagers de plus de 12 ans doivent présenter un pass' sanitaire valide à l'entrée des bibliothèques quelle que soit la jauge.

Merci de votre compréhension.

Ma commune aime lire et faire lire

## Rejoignez les bénévoles de « Lire et faire lire » autour d'un café



« Lire et faire lire » est un programme national éducatif d'ouverture à la lecture et de solidarité

intergénérationnelle. Ainsi, en cohérence avec le projet éducatif et les pratiques pédagogiques, des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants afin de stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature.

Vous avez plus de 50 ans et vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche au plus près des enfants, n'hésitez pas à assister à la rencontre « Café-Lecture » qui est organisée le vendredi 26 novembre de 14h à 16h en salle des cérémonies de la mairie.



## Recherche de volontaires pour la création d'un Repair-Café

Un repair-café (littéralement café de réparation) est un atelier consacré à la réparation d'objets. Des personnes se rencontrent périodiquement en un lieu déterminé (par exemple un café, une salle des fêtes ou un local associatif) où des outils sont mis à leur disposition et où ils peuvent réparer un objet qu'ils ont apporté, aidés par des volontaires. Les objectifs de cette démarche alternative sont divers : réduire les déchets, préserver l'art de réparer des objets, transmettre des connaissances, venir en aide aux ménages rencontrant des difficultés financières ou renforcer la cohésion sociale entre les habitants des environs.



Si vous voulez participer à cette démarche et que vous savez bricoler, coudre, réparer des objets ou rédiger des documents, l'association ACTION a besoin de vous. N'hésitez pas à les rejoindre !

► Renseignements auprès de Marie Ethuin, animatrice référente.

☎ 03.27.82.29.82.

Courriel : [forum.permanent.cambresis@orange.fr](mailto:forum.permanent.cambresis@orange.fr)

## AGENDA

### #Restons Vigilants

En cette période d'épidémie, nous vous demandons de bien respecter les mesures sanitaires et de distanciation mises en place par les organisateurs.

### **Dimanche 7 novembre**

#### ■ MARCHÉ INTERCLUBS DES RANDONNEURS AVESNOIS.

Inscription à 8h à la salle Georges Cacheux puis départ libre sur 3 parcours de 3, 9 ou 12 km. Gratuit pour les Avesnois.

### **Jeudi 11 novembre**

■ **COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918.** Cette cérémonie se déroulera en comité restreint en raison de la crise sanitaire.

### **Mercredi 17 novembre**

■ **ANIMATION À LA BIBLIOTHÈQUE.** Spectacle gratuit de théâtre et de marionnettes intitulé "Fil à la patte" (destiné aux 2 ans et plus) à 16h. Les places sont limitées, réservez vite au ☎ 03.27.82.29.10. Attention, le pass' sanitaire est obligatoire pour accéder à la bibliothèque.

### **Vendredi 26 novembre**

#### ■ RENCONTRE CAFÉ-LECTURE DE « LIRE ET FAIRE LIRE ».

Destinée aux bénévoles et futurs bénévoles du programme « Lire et faire lire ». De 14h à 16h à la salle des cérémonies de la mairie.

## NOS JOIES, NOS PEINES

### ■ Ils ont vu le jour

**PROUVEUR Diana**, née le 14/09/2021 de Kevin Prouveur & Audrey Woznica.

**BOISSY Robin**, né le 23/09/2021 de Grégory Boissy & Paméla Martel.

**BANSE Lylou**, née le 24/09/2021 de Kevin Banse & Marion Vasseur.

### ■ Ils se sont unis

Le 16 octobre 2021 : Christophe STEFANIAK & Christelle SARACINO.

Le 23 octobre 2021 : Stéphane DEUDON & Urbanie LORIN.

### ■ Ils nous ont quittés

**CAILLAUX Nadine**, 64 ans.

**BAUDRY Veuve BAILLON Edmonde**, 90 ans

**COUPEZ Pierre**, 91 ans